



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO

46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy -Télédoc 146 75572
PARIS CEDEX 12

Paris le, 8 février 2018

Monsieur le ministre

Lors de la réunion de la formation spécialisée « égalité professionnelle » du 9 janvier 2018, Force Ouvrière a pris acte de votre volonté d'engager une négociation pour un éventuel nouvel accord sur l'égalité professionnelle.

Les fondements juridiques de l'égalité professionnelle sont anciens, déjà en 1957 avec le traité de Rome, l'Europe affichait sa volonté de promouvoir l'égalité. En France, sans parler des principes constitutionnels, huit lois supplémentaires succédèrent à celle de 1983 - dite loi Roudy - sans oublier les protocoles d'accord dont celui du 8 mars 2013, toujours d'actualité. Les résultats tangibles de ces actions politiques apparaissent bien faibles au regard de l'importance de la question et de la force des discours : les femmes sont, et demeurent, victimes de discriminations professionnelles

C'est pourquoi nous nous devons d'être exigeants sur les attentes et objectifs de la démarche proposée.

La volonté gouvernementale de réduire les inégalités, que partage Force Ouvrière, doit se traduire par des actes forts et des actions efficaces, dépassant le simple effet d'annonce.

Pour Force Ouvrière, aucune nouvelle négociation ne saurait être engagée sans avoir tiré, au préalable, les enseignements du bilan du dernier accord dans les trois versants de la Fonction Publique.

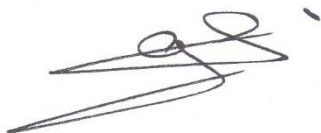
Madame Descamps-Crosnier l'a parfaitement exprimé dans son rapport en indiquant que, dans un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il est prépondérant d'évaluer et d'analyser précisément les situations de chaque versant.

Force Ouvrière vous demande donc de fournir, avant d'engager tout nouveau protocole d'accord, les données chiffrées pour les trois versants de la Fonction publique et plus précisément, pour la FPE - ministère par ministère, ainsi que les difficultés rencontrées pour négocier localement et mettre en œuvre les dispositions de l'accord en vigueur. Ceci afin de compléter les fiches récapitulant les meilleures pratiques, lesquelles semblent ne pas suffire.

Sans des objectifs concrets, sans l'annonce de moyens budgétaires spécialement affectés, sans un cadre clairement défini et la base solide que constitue un bilan exhaustif et dûment analysé, il sera difficile d'amorcer une négociation sincère et efficace.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian GROLIER
Secrétaire général FGF-FO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Yves KOTTELAT
Secrétaire général FSPS-FO

A handwritten signature in black ink, featuring a vertical line on the left, a diagonal line crossing it, and a horizontal line at the bottom.